

## Séance ordinaire du conseil

---

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 7 février 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

**Sont présents :**

Monsieur le maire Me Bernard Gagnon;  
Mesdames les conseillères Me Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard, Norman Perreault et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et Me Sophie Deslauriers, MBA, greffière.

**Est absente :**

Madame la conseillère Marie Ginette Lafrance.

---

2011-02-026

**RÉSOLUTION**

Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilois
3. Approbation du procès-verbal - séance ordinaire du 17 janvier 2011
4. Comptes à payer – mois de janvier 2011

**Réglementation**

5. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'interdire le stationnement sur le chemin Saint-Louis à l'exception des aires de stationnement signalées (projet de règlement n° 995)
6. Adoption du règlement n° 997 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'abroger et de remplacer son article 81 et d'abroger les règlements n°s 523, 555 et les articles 1b) et 2 du règlement n° 913 relativement au stationnement de nuit durant la période hivernale
7. Adoption du règlement n° 998 pourvoyant au financement d'une somme de 242 315 \$ par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n°s 603(2), 604(2), 616(1), 629(1), 846, 867, 880, 881, 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 659, 768 et 809 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
8. Assemblée publique de consultation – premier projet de règlement n° U-120-129
9. Adoption du second projet de règlement n° U-120-129 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière

**Comités**

10. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal séance ordinaire du 25 janvier 2011
  11. Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-01 – approbation de travaux – 258, rue Principale – zone 46-H – secteur soumis à un P.I.I.A. – monsieur Marc Daoust
-

12. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 11 janvier 2011

**Personnel**

13. Embauche animateurs et animateurs-chefs aux camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – période du 8 février au 31 décembre 2011
14. Embauche secrétaire aux camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – période du 20 février au 26 août 2011
15. Inscription liste de réserve – opérateur concierge statut occasionnel – Service des loisirs, culture et vie communautaire

**Contrats, mandats et acquisitions**

16. Demande commune de soumissions – collecte et élimination résidus domestiques dangereux – délégation de pouvoir à la Ville de Mont-Saint-Hilaire
17. Mandat firme Aon Hewitt – travaux préparatoires à la mise sur pied d'un programme de retraite progressive

**Affaires courantes**

18. Adoption plan d'action 2011-2013 – Politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
19. Adoption de la Politique de vérification d'antécédents judiciaires
20. Appui pour le maintien des jours d'ouverture du bureau de poste de Saint-Basile-le-Grand
21. Inscription et participation de membres du conseil – assises annuelles 2011 de l'Union des municipalités du Québec – 5 au 7 mai 2011
22. Demande d'adoption au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire d'une loi-cadre visant l'occupation dynamique du territoire
23. Subvention – École secondaire du Mont-Bruno – album des finissants 2010-2011
24. Affaires nouvelles
25. Période de questions
26. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PAROLE AUX GRANDBASILLOIS (19 h 30 à 20 h 02)**

---

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

**2011-02-027**

**RÉSOLUTION**

Approbation du procès-verbal - séance ordinaire du 17 janvier 2011

---

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-02-028**

**RÉSOLUTION**

Comptes à payer – mois de janvier 2011

---

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de janvier 2011 et représentant les déboursés suivants :

➤ Montant total des déboursés 2 392 944,47 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**A-2011-04**

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'interdire le stationnement sur le chemin Saint-Louis à l'exception des aires de stationnement signalées (projet de règlement n° 995)

---

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Maurice Cantin, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'interdire le stationnement sur le chemin Saint-Louis à l'exception des aires de stationnement signalées.

**2011-02-029**

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 997 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'abroger et de remplacer son article 81 et d'abroger les règlements n°s 523, 555 et les articles 1b) et 2 du règlement n° 913 relativement au stationnement de nuit durant la période hivernale

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° 997;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° 997 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'abroger et de remplacer son article 81 et d'abroger les règlements n°s 523, 555 et les articles 1b) et 2 du règlement n° 913 relativement au stationnement de nuit durant la période hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-02-030**

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 998 pourvoyant au financement d'une somme de 242 315 \$ par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n°s 603(2), 604(2), 616(1), 629(1), 846, 867, 880, 881, 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 659, 768 et 809 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° 998;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° 998 pourvoyant au financement d'une somme de 242 315 \$ par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 603(2), 604(2), 616(1), 629(1), 846, 867, 880, 881, 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 659, 768 et 809 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Assemblée publique de consultation – premier projet de règlement n° U-120-129

Madame la conseillère, Me Guylaine Yelle explique, à partir des documents qui sont disponibles pour l'assistance, le premier projet de règlement n° U-120-129 mentionné ici-bas ainsi que les conséquences de son adoption.

**U-120-129** Modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière

La greffière précise que le premier projet de règlement n° U-120-129 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la procédure de demande d'approbation.

Le conseil municipal entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

**2011-02-031**

**RÉSOLUTION**

Adoption du second projet de règlement n° U-120-129 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le second projet de règlement n° U-120-129;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du second projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-120-129 à la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée publique de consultation tenue lors de la présente séance, il y a lieu d'adopter sans modification le second projet de règlement n° U-120-129;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le second projet de règlement n° U-120-129 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**C.C.U.**

Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal séance ordinaire du 25 janvier 2011

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2011 du comité consultatif d'urbanisme.

**2011-02-032**

**RÉSOLUTION**

Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-01 – approbation de travaux – 258, rue Principale – zone 46-H – secteur soumis à un P.I.I.A. – monsieur Marc Daoust

CONSIDÉRANT la demande de permis présentée par monsieur Marc Daoust, afin de procéder au remplacement de la porte d'entrée principale de sa propriété située au 258, rue Principale, dans la zone 46-H, secteur soumis à un P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne créeront aucune nouvelle ouverture et qu'ils s'harmoniseront avec le reste de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères énoncés au P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-11-01, adoptée le 25 janvier 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'entériner le contenu de la recommandation n° UR-11-01, adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 25 janvier 2011, conformément à l'article 3.2.3 du règlement n° U-180 relatif aux P.I.I.A. et d'accepter les travaux prévus par monsieur Marc Daoust prévoyant le remplacement de la porte d'entrée principale de sa propriété du 258, rue Principale. La porte sera de marque Novatech, modèle Palace.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**R.I.E.V.R.**

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 11 janvier 2011

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2011 de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu.

**2011-02-033**

**RÉSOLUTION**

Embauche animateurs et animateurs-chefs aux camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – période du 8 février au 31 décembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre des programme d'activités pour la semaine de relâche scolaire et de camps de jour pour 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a sollicité des candidatures pour des postes d'animateurs et d'animateurs-chefs aux camps de jour, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence de l'offre de services, des périodes de travail à temps partiel et à temps complet seront requises selon les besoins;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 24 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

Que les personnes ci-dessous mentionnées soient et sont embauchées à titre d'animateurs, statut étudiant, aux programmes de semaine de relâche scolaire et de camps de jour pour 2011, pour la période du 8 février au 31 décembre 2011 :

- |                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| - Caroline Arbour           | - Jérémy Lavallée        |
| - Jessica Beaulac           | - Marilyne Lemay         |
| - Joanie Beaulac            | - Louis Meilleur Roy     |
| - Marie-Aimée Beaulac       | - Marjolaine Morasse     |
| - Michael Beaulac           | - Éric Morneau-Lépine    |
| - Geneviève Bélanger        | - Ashley Mulcair         |
| - Stéphanie Bisson          | - Audrey O. Poliquin     |
| - Amélie Brisson-Laperle    | - Marianne Pageau        |
| - Simon Brosseau            | - Jean-Sébastien P. Doré |
| - Philip Brouillet          | - Alexandre Pelletier    |
| - Michèle Chouinard         | - Alexandre Pilon        |
| - Gabrielle Claing          | - Michaël Poirier-Martin |
| - Jimmy Coombs              | - Yannika Poirier-Martin |
| - Rachel Cournoyer          | - Florence St-Jean       |
| - Alexandra Dufresne        | - Marianne Saint-Laurent |
| - Jessica Duguay            | - Anne-Marie Surprenant  |
| - Marjolaine Dupuis         | - Alexandra Tanguay      |
| - Maxime Fillion            | - Élisabeth Tanguay      |
| - Priscilla Katherine Forge | - Léa Therrien-Samson    |
| - Gabriel Gallant Leclerc   | - Lauriane Thibodeau     |
| - Steven Giguère            | - Virginie Thivierge     |
| - Dominic Grenier           | - Analie Trottier        |
| - Frédérick Guay            | - Michaël Villeneuve     |
| - Cindy Lareau-Deveaux      | - Valérie Vincent        |
| - Alexandra Lauzier         | - Jessy Vincent          |

Que les périodes de travail soient à temps partiel du 8 février au 26 juin et du 27 août au 31 décembre 2011 et à temps complet du 27 juin au 26 août 2011;

Que les personnes ci-dessous mentionnées soient et sont embauchées à titre d'animateurs-chefs, statut étudiant, aux programmes de semaine de relâche scolaire et de camps de jour pour 2011, pour la période du 8 février au 31 décembre 2011 :

- David Beauchemin
- Mélanie Couture
- Mylène Lachance-Paquin

D'inscrire Jessica Duguay sur la liste de réserve à titre d'animateur-chef, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire.

Que les périodes de travail soient à temps partiel du 8 février au 26 juin et du 27 août au 31 décembre 2011 et à temps complet du 27 juin au 26 août 2011.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service, pour chacun des employés. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions

de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-02-034**

**RÉSOLUTION**

Embauche secrétaire aux camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – période du 20 février au 26 août 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre des programme d'activités pour la semaine de relâche scolaire et de camps de jour pour 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a sollicité des candidatures pour un poste de secrétaire aux camps de jour, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence de l'offre de services, des périodes de travail à temps partiel et à temps complet seront requises selon les besoins du Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 25 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que Marilyne L'Héroult soit et est embauchée à titre de secrétaire, statut étudiant, aux programmes de semaine de relâche scolaire et de camps de jour pour 2011, pour les périodes du 20 février au 25 juin 2011 à temps partiel et du 26 juin au 26 août 2011 à temps complet.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-02-035**

**RÉSOLUTION**

Inscription liste de réserve – opérateur concierge statut occasionnel – Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Samuel Meury-Benoit du poste d'opérateur concierge, statut régulier, au Service des loisirs, culture et vie communautaire, en date du 13 janvier 2011;

CONSIDÉRANT sa demande de demeurer à titre d'employé à la même fonction, statut occasionnel;

CONSIDÉRANT l'expérience de Monsieur Meury-Benoit et les besoins du Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 28 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

D'inscrire monsieur Samuel Meury-Benoit sur la liste de réserve d'opérateur concierge, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-02-036

#### **RÉSOLUTION**

Demande commune de soumissions – collecte et élimination résidus domestiques dangereux – délégation de pouvoir à la Ville de Mont-Saint-Hilaire

CONSIDÉRANT l'article 29.6 de la Loi sur les cités et villes qui permet aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux; tel qu'en font foi les résolutions annexées à la présente de chacune de ces municipalités, comme en faisant partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire agisse comme municipalité délégataire, conformément à l'article 29.6 de la Loi sur les cités et villes afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux incluant les villes de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

QUE monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier;

QUE les collectes se tiennent aux dates suivantes :

-	Mont-Saint-Hilaire	30 avril 2011
-	Saint-Charles-sur-Richelieu (incluant Saint-Denis-sur-Richelieu)	30 avril 2011
-	Saint-Mathieu-de-Beloeil	30 avril 2011
-	McMasterville	21 mai 2011
-	Saint-Jean-Baptiste	28 mai 2011
-	Saint-Marc-sur-Richelieu	4 juin 2011
-	Saint-Basile-le-Grand	9 juillet 2011
-	Otterburn Park	3 septembre 2011
-	Beloeil	24 septembre 2011

QUE l'approbation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-02-037

#### **RÉSOLUTION**

Mandat firme Aon Hewitt – travaux préparatoires à la mise sur pied d'un programme de retraite progressive

CONSIDÉRANT QUE la Ville évalue la pertinence et les impacts de la mise sur pied d'un programme de retraite progressive au bénéfice des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme spécialisée afin d'accompagner la Ville dans l'évaluation des impacts financiers, en assurances collectives incluant le volet invalidité et sur les différentes composantes de la rémunération offertes aux employés;

CONSIDÉRANT la recherche de prix menée par le directeur général auprès de deux (2) firmes;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 27 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De mandater la firme Aon Hewitt pour effectuer des travaux préparatoires à la mise sur pied d'un programme de retraite progressive au bénéfice des employés de la Ville pour un montant maximum de 2 500 \$, taxes en sus, selon les conditions décrites à l'offre de services transmise par courriel et datée du 28 janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-02-038**

**RÉSOLUTION**

Adoption plan d'action 2011-2013 – Politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

---

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions n<sup>os</sup> 2005-03-136 et 2005-05-231, le conseil a respectivement adopté la Politique familiale et le plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de consultation famille ont travaillé à mettre à jour le plan d'action qui annonce des mesures précises en faveur des familles;

CONSIDÉRANT les rapports et recommandations du comité de consultation famille et de la coordonnatrice aux programmes, madame Marie-Josée Marchand, en date des 23 septembre, 12 octobre et 29 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan d'action 2011-2013 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand à titre de document support à la Politique familiale tel que déposé et dont copie initialée par la greffière est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est de plus résolu que le conseil fasse siennes des recommandations qui y sont mentionnées dans le respect des budgets municipaux établis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-02-039**

**RÉSOLUTION**

Adoption de la Politique de vérification d'antécédents judiciaires

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire s'assurer que l'ensemble des bénévoles grandbasilois oeuvrant auprès de clientèle à risque fasse l'objet d'une vérification d'antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT les rapports du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 19 décembre 2010 et du 25 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique de vérification d'antécédents judiciaires telle que déposée et dont copie initialée par la greffière est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-02-040**

**RÉSOLUTION**

Appui pour le maintien des jours d'ouverture du bureau de poste de Saint-Basile-le-Grand

---

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne des postes a modifié l'horaire du bureau de poste de Saint-Basile-le-Grand, qui sera fermé le samedi à compter du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue des employés du bureau de poste de Saint-Basile-le-Grand situé au 56, montée Robert, afin de maintenir l'ouverture 6 jours par semaine, soit du lundi au samedi;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 21 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la démarche des employés du bureau de poste de Saint-Basile-le-Grand situé au 56, montée Robert, en s'opposant à la fermeture de ce bureau de poste le samedi, et en demandant à la Société canadienne des postes de maintenir les services postaux dans la Ville 6 jours par semaine au bureau situé au 56, montée Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-02-041**

**RÉSOLUTION**

Inscription et participation de membres du conseil – assises annuelles 2011 de l'Union des municipalités du Québec – 5 au 7 mai 2011

---

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles 2011 de l'Union des municipalités du Québec auront lieu à Québec les 5, 6 et 7 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'y déléguer deux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à avoir un suivi de la participation à l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

Que madame la conseillère Geneviève Desrosiers-Bordeleau, ainsi que monsieur le conseiller Jacques Fafard, soient et sont autorisés à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 5, 6 et 7 mai 2011 à Québec et que leurs frais d'inscription au montant de 860 \$, taxes en sus, ainsi que

les frais d'hébergement, de repas et de déplacement soient défrayés par la municipalité.

Il est de plus résolu que les membres du conseil participants devront faire rapport écrit au conseil, lequel rapport sera déposé en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-02-042

### **RÉSOLUTION**

Demande d'adoption au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire d'une loi-cadre visant l'occupation dynamique du territoire

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ et la FQM travaillent depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a adopté en 2006, un plan d'action d'occupation du territoire afin de faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE, le 18 décembre 2008, le premier ministre du Québec, pour donner suite aux demandes de l'UMQ, élevait l'enjeu de l'occupation du territoire au rang des priorités ministérielles en confiant ce mandat au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ et la FQM plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipales et qui donnera aux municipalités locales les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux élus municipaux et que, par extension, les schémas d'aménagement et de développement des MRC doivent être reconnus comme un outil important de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent, par délégation, l'ensemble des citoyens de ces communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins et qui appuie sa légitimité dans l'imputabilité de l' élu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des contrats du territoire exigera une participation financière du milieu et que le milieu municipal est le seul à posséder un pouvoir de taxation;

CONSIDÉRANT QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a exprimé sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et, par délégation, des MRC, ainsi que l'importance du schéma d'aménagement et de développement;

De demander au ministre de déposer à l'Assemblée nationale, un projet de loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui permettra aux différentes communautés de déterminer en fonction de leur réalité le territoire visé dans la mise en œuvre de cette politique;

De demander au ministre, que la mise en œuvre de cette politique soit modulée en fonction des réalités et des priorités des milieux et qu'elle s'appuie sur le gouvernement élu le plus près du citoyen : LA MUNICIPALITÉ;

De demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les MRC et par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

De mobiliser l'ensemble des municipalités et MRC membres de l'UMQ afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au premier ministre du Québec ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-02-043**

**RÉSOLUTION**

Subvention – École secondaire du Mont-Bruno – album des finissants 2010-2011

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par l'École secondaire du Mont-Bruno pour la publication d'un album-souvenir des finissants 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes grandbasilois fréquentent cette école;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de contribuer à la publication de cet album;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 150 \$ à l'École secondaire du Mont-Bruno pour l'achat d'une demi-page dans l'album-souvenir des finissants 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (20 h 28 à 20 h 31)**

---

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

**2011-02-044**

**RÉSOLUTION**

Levée de la séance

---

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

ME BERNARD GAGNON  
Maire

---

ME SOPHIE DESLAURIERS, MBA  
Greffière